

Règlement du Concours Photo 2016

Le seul concours où vous ne gagnerez ... rien !

Organisé par StopMines23 dans le cadre du Festival « Stop Mines » qui se tiendra le 23 juillet 2016 à Bord-Saint-Georges (23230) au lieu-dit « les Fayolles ».

Thème :

L'EAU EN CREUSE ...

En effet, les mines, entre autres destructions possibles, pollueront bien évidemment, les rivières, les étangs, les puits... bref l'eau et ses habitants : poissons, tritons, batraciens ...

Conditions d'envoi des photos :

Trois photos maximum en noir et blanc ou couleurs à envoyer à l'adresse suivante :

concoursphoto2016@stopmines23.fr

N'oubliez pas d'indiquer dans votre courriel vos noms, prénoms et le lieu où a été prise la photo. (*pas plus de 8 Mégaoctets par envoi de fichiers, le cas échéant, procédez à plusieurs envois pour ne pas dépasser cette taille*)

Date limite d'envoi : 10 juillet 2016

StopMines23 choisira 10 photos qui lui plairont le plus. Ces photos seront imprimées en format A4 et affichées lors du Festival.

Selon nos possibilités financières nous imprimerons certaines de ces photos en format carte postale ou autres (avec nom de l'auteur) afin de les vendre au profit de notre lutte contre le projet minier dit « PER de Villeranges »

AVERTISSEMENT LEGAL :

Les auteurs cèdent, à titre gratuit, à l'Association StopMines23, le droit de représenter, de reproduire et d'adapter les photographies suivantes aux fins d'illustration du site Internet accessible à

.../...

l'adresse www.stopmines23.fr ainsi que sur la page FaceBook :
Non aux mines en Creuse et ailleurs !

Les photos que vous nous envoyez pour participer au concours doivent être prises par vous-même ou vous devez avoir l'accord du propriétaire.

Le propriétaire du site rejette toute responsabilité en cas de publication de photos ne vous appartenant pas ou pour lesquelles vous n'auriez pas les droits nécessaires.

Les photos que vous proposez ne doivent pas tomber sous le coup de la loi française, en particulier ne véhiculer aucun "message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine".

En nous adressant des images à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus, vous acceptez tacitement ce règlement.

